



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du **4 mars 2025 à 19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au **220, place Municipale**, le conseil municipal de la **Ville de Cowansville** statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

1. Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot **3 357 992** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au **111 rue d'Oxford**, que l'aménagement d'une entrée pour un futur logement d'appoint soit localisé sur la façade avant secondaire (place Municipale), alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que les accès extérieurs au logement d'appoint ne peuvent être localisés en façade avant du bâtiment.
2. Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot **6 615 210** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis **rue Orléans**, prévoyant la construction d'une habitation multifamiliale de 36 logements, que :
 - le nombre minimal de cases de stationnement soit réduit à 36 cases, bien que le règlement de zonage en vigueur exige un minimum de 54 cases;
 - la largeur minimale d'une case de stationnement pour personnes handicapées soit réduite à 3,35 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit un minimum de 3,9 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 12 février 2025.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA